

Avec l'acceptation du mariage civil pour toutes et tous, les Eglises historiques qui refuseraient de célébrer de telles unions pourraient-elles être inquiétées?

Au civil comme à l'Eglise?

DOMINIQUE HARTMANN

Droit ▶ Le peuple a tranché dimanche dernier, et largement: les couples homosexuels et hétérosexuels ont désormais droit au même mariage civil. Qu'en est-il du mariage religieux et des Eglises qui refusent de le célébrer? Clairement soutenu le 26 septembre dernier, le principe de non-discrimination peut-il les mettre en difficulté?

Oui, estiment Felix Hafner, Martin Reimann et Nadine Zurkinden, trois juristes de l'université de Bâle qui cosignaient en 2019 déjà une étude à ce sujet. Et ce bien que les Eglises disposent d'un droit à l'autodétermination. Car ce droit est borné par l'obligation constitutionnelle de non-discrimination, étendue depuis juillet 2020 à l'orientation sexuelle. Pour les juges, tout l'enjeu sera de trancher entre droit et devoir.

La question mobilise, en tout cas. Dès le lendemain du vote, le Réseau évangélique suisse, opposé au projet du mariage pour tous, rappelait qu'il «défendra la liberté religieuse et la liberté de conscience des églises et des pasteurs». Les communautés évangéliques ont-elles raison de s'alarmer? Selon les auteurs de l'étude, les communautés relevant du droit privé – c'est le cas des évangéliques – seraient moins directement concernées que les Eglises reconnues par l'Etat et du droit public. En effet, le statut de ces dernières «se rapproche de celui des institutions étatiques, indique Astrid Kaptijn, professeure de droit canon à l'université de Fribourg, interrogée par l'agence de presse catholique cath.ch. Et l'Etat a le devoir de faire respecter en son sein l'interdiction de discrimination.»

Revisions en vue

Le cas pourrait ne pas se présenter de sitôt. Mais si un couple homosexuel uni civilement voyait sa demande de mariage



Depuis dimanche dernier, les couples homosexuels et hétérosexuels ont désormais droit au même mariage civil. Le principe de non-discrimination pourrait mettre en difficulté les Eglises qui refusent de le célébrer. KEYSTONE

religieux refusée et décidait de porter plainte, qui serait en cause? Le droit pénal portant sur les personnes individuelles, la plainte toucherait les ministres refusant la requête de marier des couples homosexuels. «Les ministres en question pourraient toutefois se défendre en avançant qu'ils ne font qu'appliquer ce que leurs Eglises respectives leur demandent», considère Astrid Kaptijn.

C'est vrai pour les catholiques, puisque le Vatican ne dévie pas de sa ligne. Du côté protestant, en revanche, l'Eglise

évangélique réformée de Suisse (EERS) est favorable au mariage religieux des personnes de même sexe. Et bon nombre d'Eglises cantonales ont déjà instauré des rites pour les personnes partenaires, même si des ministres y ont aussi fait part de réticences. Dans l'Eglise évangélique réformée vaudoise (EERV), notamment, la question va devoir être reprise par le synode. En 2012, celui-ci a décidé de proposer un rite aux personnes partenaires. Au vu des résistances qui se sont alors manifestées, Marie-Claude Ischer, présidente de l'EERV, est-elle inquiète? «Je ne parlerai pas

d'inquiétude. Nous devons avoir ce débat et trouver ensemble le chemin.»

Il s'agira aussi de régler un autre point: «Dans notre règlement ecclésiastique, le mariage est défini comme l'union d'un homme et d'une femme, note la présidente. Nous devons également débattre de cette modification pour être alignés avec la modification du code civil à venir, prévue en juillet 2022. Les Vaudois ne seront sans doute pas les seuls dans cette situation: en Suisse, chaque Eglise cantonale réformée a son propre règlement ecclésiast-

tique. L'Eglise évangélique réformée neuchâteloise (EREN), par exemple, s'épargnera un débat, puisque le sien prévoit que le mariage est l'union d'un «couple».

Contourner la doctrine

Sur le terrain, redoute-t-on de telles situations? Comme l'explique Anne-Claire Rivollet, responsable de la pastorale des familles à l'Eglise catholique genevoise, «je n'ai pas connaissance de demande de bénédiction pour une union homosexuelle, peut-être parce que les gens connaissent bien la posi-

tion de l'Eglise et ne l'attendent pas sur ce terrain.» Le mariage, sacrement chez les catholiques romains, n'est d'ailleurs pas ouvert aux personnes divorcées non plus. «La rigueur doctrinale de l'Eglise, et le rigorisme de certains prêtres, peut bien sûr nourrir des sentiments de rejet.» Confrontée à l'intransigeance de la doctrine, la pastorale tente déjà régulièrement d'autres voies: «Des gestes de



«Je ne parlerai pas d'inquiétude. Nous devons avoir ce débat et trouver ensemble le chemin»

Marie-Claude Ischer

bénédiction, sacrés, ont ainsi pu être posés de façon individualisée par des prêtres», se réjouit la théologienne.

Des voix s'élèvent désormais aussi pour revendiquer la spécificité du mariage religieux: «L'engagement administratif civil peut légitimement ne pas être reconnu comme un mariage au sens religieux», note ainsi le jésuite Etienne Perrot SJ sur le site des jésuites européens. Selon lui, «en contraignant sous peine de sanction les Eglises historiques à bénir cet engagement, la loi contrevient-drait au principe de laïcité». I

Quand les églises jouent la carte Airbnb

Société ▶ Pour survivre à la pandémie et au manque de fidèles, certaines églises américaines ou anglaises se proposent en location, pour des touristes locaux, des cuisiniers professionnels ou encore des travailleurs de première ligne épuisés. Tour d'horizon.

Après la mort de leur pasteur fondateur il y a quelques années, la communauté de l'Eglise baptiste missionnaire de Cullen à Houston, au Texas, s'est effondrée. Avec moins de revenus provenant des promesses de dons et les dépenses liées à l'entretien du bâtiment, qui occupait près d'un pâté de maisons, «nous avions beaucoup d'espace dont nous ne savions quoi faire, et nous n'avions pas les personnes ou les ressources pour le payer», relate Andre Jones, pasteur actuel de l'Eglise.

C'est alors que le Cullen MBC s'est tourné vers Church Space, une

plateforme semblable à Airbnb, qui permet aux lieux de culte de louer leurs sanctuaires, salles de réunion et cuisines à d'autres congrégations et organisations pour un montant pouvant atteindre jusqu'à 30 000 dollars par an. «Sans Church Space, je ne sais pas si nous serions encore là», formule Andre Jones. «Ces fonds et ces ressources qui sont arrivés ont été salvateurs.»

Depuis les débuts de la pandémie de Covid-19 qui a frappé en mars 2020, de nombreuses églises se sont retrouvées dans la position de Cullen MBC. Confrontées à des revenus en baisse et à des bâtiments vides, celles-ci ont alors cherché des moyens de faire de l'espace inutilisé une vertu. Certaines ont loué des bureaux et des salles de classe pour ceux qui télé-travaillent ou étudient à distance. D'autres ont accueilli des «cuisines fantômes», qui permettent aux restaurants n'ayant pas pignon sur rue

de préparer des plats pour des services de livraison comme Uber Eats ou Door Dash. Pendant la pandémie, Church Space est passé de 45 locations d'églises à plus de 3700.

La possibilité pour les Eglises des Etats-Unis et du Royaume-Uni d'offrir une variété de locations aux touristes locaux, aux chefs professionnels ou aux voyageurs de première ligne épuisés leur a fait un bien indéniable. Parfois, la seule offre d'expériences de camping d'église (connues sous le nom de «champing») aux voyageurs a permis de faire la différence entre survivre et fermer complètement.

Day Edwards et son cofondateur, Emmanuel Brown, ont lancé Church Space à Houston en 2019. Les Eglises qui ont participé au programme pilote de Church Space ont gagné en moyenne entre 23 000 et 38 000 dollars au cours de leur première année, selon la cofondatrice.

Le modèle de Church Space permet aux Eglises participantes de conserver leur statut d'exonération fiscale, mais les cofondateurs ont refusé de donner des détails supplémentaires.

Au Royaume-Uni, un autre service de type Airbnb, basé dans le Yorkshire, en Angleterre, a pour but d'offrir un répit spirituel. «Jasper et moi étions tous deux épuisés par le ministère paroissial», raconte Tina Hodges, qui possède avec son mari, All Hallows, une ancienne église anglicane. «Nous avons tous deux travaillé vingt ans en tant que prêtres anglicans dans l'Eglise d'Angleterre. Je rencontrais énormément de personnes qui avaient besoin d'une retraite et qui reconnaissaient le besoin d'un espace sacré.»

KATHRYN POST RNS/PROTESTINTER

L'article complet de Protestinter est à lire sur notre site.

Dorothee Thévenaz Gyga représentante pour l'écologie

Diocèse Lausanne, Genève et Fribourg ▶ M^{re} Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF), a nommé Dorothee Thévenaz Gyga, actuelle responsable du secteur Sensibilisation et coopérations à Action de Carême, représentante de l'évêque pour l'écologie. Elle aura pour mission de porter la thématique de l'écologie au niveau du diocèse, en lien avec un groupe de personnes qui sera institué, ainsi qu'avec des instances extérieures. La nomination de Dorothee Thévenaz Gyga fait suite à une série de nominations de «représentant-es de l'évêque», qui tend à une meilleure synergie au sein du diocèse, indique l'évêché.

«La situation de l'environnement et de la manière dont nous sommes en relation avec le reste de la nature est préoccupante, souligne le diocèse. L'encyclique Laudato si' du pape François a montré les dimensions spirituelles et sociales de cette question cruciale. Fort de ce constat, M^{re} Morerod a décidé de nommer une personne en charge de la question de l'écologie au sein du diocèse.»

CATH.CH